

RESF publie aux Editions L'Harmattan

"DECLARÉ MAJEUR ! -Les tests d'âge osseux, alibi « scientifique » de la chasse aux jeunes isolés étrangers", préfacé par Aminata Dramane Traoré

Pour le grand public, et en direction aussi de ceux qui examineront au Sénat et voteront prochainement la loi de Protection de l'Enfance et la loi Immigration. Pour qu'au moment de voter, ils ne puissent pas dire qu'ils ne savaient pas et qu'ils mesurent pleinement les conséquences de leurs actes pour les jeunes isolés étrangers.

En mai 2015 le gouvernement a fait voter à l'Assemblée nationale un amendement inscrivant dans la loi le détournement de l'usage médical des tests d'âge osseux pour décréter majeurs des mineurs isolés étrangers. Il faut continuer à mener bataille contre ces pratiques d'un autre âge. Chaque jour, des jeunes étrangers en payent chèrement les conséquences en étant mis à la rue et, parfois, en prison pour des mois. Nous disons STOP !

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les tests osseux, sur leur usage à l'encontre des mineurs étrangers, sans jamais oser le demander. Les conséquences pour ces jeunes, les enjeux pour les politiques qui s'en sont emparés, des témoignages bien sur. Et 10 bonnes raisons de dire STOP.



A DIFFUSER SANS MODERATION

CE QU'IL CONTIENT :

L'Appel du 17 janvier 2015. Mineurs étrangers isolés : proscrire les tests d'âge osseux.
Quelques uns des signataires.

I. Les tests osseux. De quoi parle-t-on ?

1. Une procédure médicale
2. Utilisation à des fins médico-légales

II. Une prise en charge dont personne ne veut : les MIE, mistigris de l'immigration.

1. Qui sont les MIE ? D'où viennent-ils et pourquoi ?
2. Un peu d'histoire

III. - Deux exemples

1. Discrimination et rejet. Le Loiret, un exemple très contagieux
2. Mise à la rue et poursuites pénales dans le Rhône

IV.- Avis et résistances. Pourquoi persiste-t-on à utiliser les tests osseux ?

1. Avis et recommandations
2. Médecins et magistrats s'engagent sur le terrain
3. Des résistances tenaces

Annexes

1. Relevé des principaux avis et observations
2. Pour en savoir plus
3. Sigles

COMMENT SE LE PROCURER ?

- le commander chez votre libraire,
- le commander sur le site de vente de l'Harmattan www.editions-harmattan.fr, rubrique Les Editions.
- télécharger un bon de commande sur le site du RESF <http://resf.info/article52838.html> et envoyer votre commande accompagnée d'un chèque de règlement à RESF s/c EDMP 8 impasse Crozatier 75012 Paris